

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 88 (1991)
Heft: 1-2

Vorwort: Éditorial
Autor: Crausaz, Emile

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL

Cher mouch'ti...

Tout d'abord, je te souhaite pour l'année qui commence qu'elle ne soit pas marquée d'une pierre noire comme l'année passée. Nous avons tous des varroas dans nos ruches, mais cela ne doit pas nous empêcher, si le temps est propice, d'espérer une bonne récolte de miel. Pour ce qui concerne le varroa, j'espère que cette année nous pourrons enfin utiliser les seuls produits efficaces actuellement sur le marché, qui nous permettront de mieux contrôler ce parasite indésirable. Ce n'est plus qu'un secret de polichinelle, mais je peux t'annoncer officiellement, suivant un communiqué lu lors de la dernière réunion de la FFSA du 16 novembre à Lucerne, que Sandoz a officiellement introduit une demande d'homologation pour l'utilisation de l'Apistan en Suisse.

Mais attention, comme tous les produits ou médicaments efficaces, les prescriptions d'utilisation doivent être scrupuleusement respectées. Entre parenthèses, dans le N° 4 du mois d'avril 1990, dans un article ayant pour titre **Des résidus de fluvalinate dans la cire, les aliments d'abeilles et le miel**, page 117 (que je te conseille de relire), il est démontré que le miel n'est que très faiblement contaminé par l'utilisation des lanières d'Apistan, sans en donner la raison. Tu trouveras dans l'article de M. C. Goy la réponse à cette question.

A la suite de cet article sur les résidus chimiques dans les produits de la ruche, je m'étais informé sur les résidus dans les autres produits officiellement autorisés en Suisse. Aucune réponse n'a été donnée officiellement par l'intermédiaire du JSA. Actuellement, le produit chimique autorisé, c'est le **Perizin**, et tous les apiculteurs l'utilisent en toute bonne foi, sans se poser de question, vu qu'il a reçu la bénédiction de nos autorités fédérales, et qu'il est reconnu également par les offices vétérinaires cantonaux.

En page 30 tu trouveras l'extrait d'un article du Dr G. Worwohl publié dans la revue allemande ADIZ N° 3/1990, et tu constateras que les résidus trouvés sont aussi importants que les résidus de fluvalinate (cela bien entendu sous réserve que les méthodes d'analyse soient les mêmes).

Il y a donc vraiment de quoi se poser des questions sur les raisons qui font qu'un produit est autorisé ou pas !

Le mouch'ti de service Emile